



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.10

N° de la demande : 2009-0427
Catégorie : B.3.10 – Ajout de mélanges en cuve
Produit : Kantoral
N° d'homologation : 29157
Matière(s) active(s) (m.a.) : Éthoxylate de triglycéride 10 POE (triglycéride)
N° de document de l'ARLA PDF en français : 2013799

But de la demande

La présente demande vise à modifier l'homologation de Kantoral pour y ajouter l'utilisation avec :

- Herbicide Horizon 240 EC (matière active : clodinafop-propargyle, numéro d'homologation 24076),
- Herbicide Everest 70 sous forme de granulés dispersables dans l'eau (matière active : flucarbazone, numéro d'homologation 26447),
- Everest Solupak 70 DF (matière active : flucarbazone, numéro d'homologation 26448),
- Herbicide Axial 100EC (matière active : pinoxadène, numéro d'homologation 28642)

pour la suppression des mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette.

Évaluation des propriétés chimiques

Une telle évaluation n'est pas requise pour la présente demande.

Évaluation sanitaire

Aucune nouvelle donnée sur les résidus d'éthoxylate de triglycéride n'a été soumise pour appuyer l'ajout des mélanges en cuve d'herbicide Horizon 240EC, d'herbicide Everest 70 en granulés dispersables dans l'eau, d'herbicide Everest Solupak 70 DF et d'herbicide Axial 100EC sur l'étiquette de Kantoral. On a réévalué les données d'essais sur le terrain visant à mesurer les résidus de clodinafop-propargyle, de flucarbazone-sodium et de pinoxadène dans le blé et sur celui-ci. Mélangé avec des herbicides, Kantoral réduit la tension superficielle de la solution d'herbicide sur la feuille de la plante traitée. Il est peu probable que l'utilisation de Kantoral entraîne une augmentation des résidus des matières actives utilisées dans les cultures ciblées et sur celles-ci. À ce titre, il ne devrait pas y avoir d'augmentation des résidus ni de l'exposition alimentaire au clodinafop-propargyle, au flucarbazone-sodium ou au pinoxadène en raison du mélange en cuve de ces produits avec Kantoral.

Évaluation environnementale

Kantoral est un adjuvant et n'a pas de propriétés pesticides. L'éthoxylate de triglycéride 10 POE n'est pas considéré comme dangereux pour l'environnement et ne devrait pas persister une fois appliqué. Les mélanges en cuve de Kantoral avec l'herbicide Horizon 240EC, l'herbicide Everest 70 sous forme de granulés dispersables dans l'eau, l'herbicide Everest Solupak 70 DF et l'herbicide Axial 100EC ne devraient pas entraîner d'augmentation du risque pour l'environnement.

Évaluation de la valeur

Des données sur l'efficacité, les dommages subis par les cultures et le rendement des cultures tirées de six essais répétés sur le terrain menés en 2008 au Manitoba et en Alberta ont été soumises. Le niveau de contrôle observé pour l'avoine sauvage, la sétaire verte, l'amarante à racine rouge, la moutarde des oiseaux, le canola spontané et le chénopode blanc après l'application des herbicides avec 0,25 % v/v de Kantoral était semblable à celui obtenu après l'application des mêmes herbicides à la dose homologuée d'un adjuvant indiqué sur l'étiquette, à savoir 0,25 % v/v d'Agral 90 avec Everest 70 WDG, 0,8 % v/v d'adjuvant Score avec Horizon 240EC et 700 ml/ha d'adjuvant Adigor avec l'herbicide Axial 100EC.

De plus, l'étendue des dommages causés aux cultures observés dans les cultures de céréales après l'application de chacun de ces herbicides avec 0,25 % v/v de Kantoral était semblable à ce que l'on observait après l'application des mêmes herbicides avec la dose homologuée d'un adjuvant indiqué sur l'étiquette. La tolérance semblable observée était corroborée par les données sur le rendement des cultures.

Étant donné que l'herbicide Horizon 240EC est uniquement disponible sous forme de mélange en cuve avec l'adjuvant Score, l'utilisation d'Horizon 240EC avec Kantoral n'est pas acceptable.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation de la demande en question et a jugé que les renseignements étaient suffisants pour modifier l'homologation de Kantoral pour y ajouter son application à raison de 0,25 % v/v avec l'herbicide Everest 70 sous forme de granulés dispersables dans l'eau, l'herbicide Solupak 70 DF et l'herbicide Axial 100EC.

Références

- 1716052 2008, Norac Surfactant Comparison, DACO: 10.2.3.3,10.3.2
1716053 2008, Norac Surfactant Comparison, DACO: 10.2.3.3,10.3.2
1716054 2008, Norac Surfactant Comparison, DACO: 10.2.3.3,10.3.2
1716055 2008, Norac Surfactant Comparison on Wheat, DACO:
10.2.3.3,10.3.2
1716056 2008, Norac Surfactant Comparison on Durum, DACO:
10.2.3.3,10.3.2
1716058 2008, Norac Surfactant Comparison on Barley, DACO:
10.2.3.3,10.3.2

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2011

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.